

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

Conseil Municipal du 2 juillet 2026
Liste des délibérations

Séance ordinaire du 2 juillet 2026 – 20h

Date de convocation : 26 juin 2026

Affichage de l'ordre du jour : 26 juin 2026

Membres en fonction : 15

Membres présents : 12

Sous la présidence de M. Olivier MORIS – Maire

Membres présents : MMES et MM MORIS Olivier – REISS Corinne – LINTZ Pascal – LEVEQUE Jacques - EBLIN Jean-Paul –MASSARE Pamela – MEYER-TRIBUT Mathilde - THIRION Elodie - ZIMMERMANN Vincent - BLEGER Christophe - ROLLY- FINCK Estelle - SICARD Isabelle

Absents excusés :

- Jo-Yanne SIEGLER donne pouvoir à Corinne REISS
- Léa IMBERT donne pouvoir à Elodie THIRION
- Mathieu RIEHL

N° Délibération	Objet	Vote
2 CM 02 07 2026	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026	Adopté à l'unanimité
3 CM 02 07 2026	Création d'un poste en accroissement temporaire d'activités	Adopté à l'unanimité
4 CM 02 07 2026	Subvention exceptionnelle à l'APERKO	Adopté à l'unanimité
5 CM 02 07 2026	Chasse – lot n°3 – agrément d'un nouveau permissionnaire	Adopté à la l'unanimité
6 CM 02 07 2026	Divers et communication	Acté

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu les articles L. 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir la fonction de secrétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** M. Jacques LEVEQUE, Conseiller Municipal, comme secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
067-216703629-20260706-LISTEDCM020726-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2026

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026

Avant l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026, M. Le Maire rappelle que Mme Léa IMBERT, lors de ladite séance, avait proposé d'accompagner M. Claude RISCH, pendant ses missions au Château du Haut-Koenigsbourg, en tant que référent culturel communal.

Cette proposition n'ayant pas été retranscrite dans le procès-verbal et suite aux remarques de certains élus, il sera annexé que Mme Léa IMBERT, pourra accompagner, selon ses disponibilités, M. Claude RISCH lors de ses missions au Château.

Les membres du Conseil Municipal **ADOPTENT**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 5 juin 2026, en tenant compte de cette remarque qui sera annexée et signent le registre.

3. Création d'un poste en accroissement temporaire d'activité

M. le Maire explique au Conseil Municipal que l'école maternelle nécessite un accroissement temporaire d'activités pour le remplacement de l'ATSEM en congé de maladie jusqu'au 20/09/2026. Il propose le recrutement d'un agent en accroissement temporaire d'activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, la création d'un emploi d'ATSEM à temps non complet (27/35^e) en qualité de contractuel, à compter du 28/08/2026.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 27/35^e.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération d'ATSEM principale de 2^e classe.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1^o de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité jusqu'au 20/09/2026

ADOPTÉ à l'unanimité.

4. Subvention exceptionnelle à l'APERKO

Afin de soutenir l'APERKO dans son fonctionnement, l'association des parents d'élèves de Kintzheim et Orschwiller, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 50€ pour l'exercice 2026,

ADOPTÉ à l'unanimité.

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

5 – Chasse – lot n°3 – agrément d'un nouveau permissionnaire

Par courriel du 10 avril 2026, M. RAESER, locataire de chasse du lot n°3, sollicite l'agrément d'une nouvelle permissionnaire, Mme Marie MADER.

Vu la délibération du 25 janvier 2024 relative à l'attribution de la location du lot de chasse n°3 situé sur le ban de Guémar à M. Bertrand RAESER, dans le cadre du renouvellement des locations des lots de chasse communale pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse du Haut-Rhin consultée par courriel le 22 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la candidature de Mme Marie MADER, domiciliée à KERTZELD en tant que nouvelle permissionnaire du lot de chasse n°3 de M. Bertrand RAESER.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Séance levée à 21h30

Fait à Orschwiller, le 06/07/2026

Le secrétaire de séance
M. Jacques LEVEQUE



Le Maire
M. Olivier MORIS

